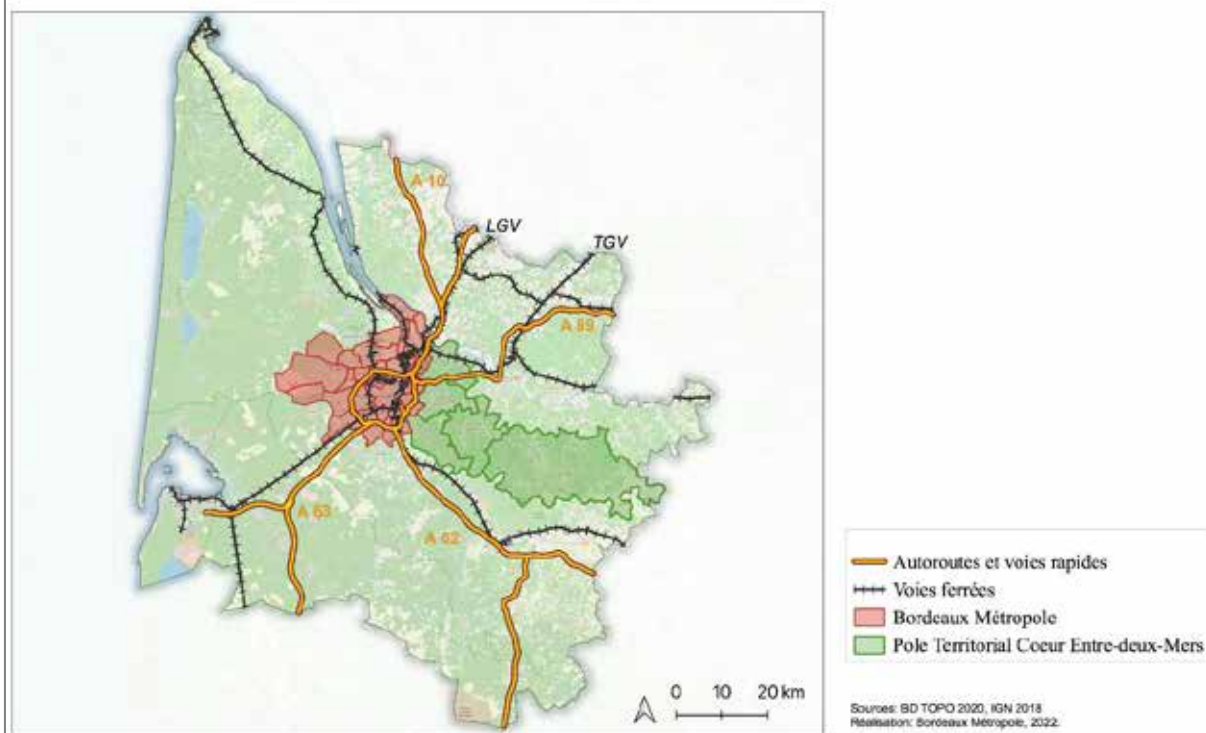


CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

Territoire du Pôle Territorial
du Cœur Entre-deux-Mers
Bordeaux Métropole

Situation de Bordeaux Métropole et du territoire du Pôle Territorial
Coeur Entre-deux-Mers par rapport aux axes autoroutiers et ferroviaires



COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Au cœur du territoire girondin, Bordeaux Métropole accueille une part de la population du département ainsi qu'une part importante des activités économiques et culturelles, des infrastructures de santé, de formation, de transport et de loisirs qui en font un pôle dynamique et attractif auquel les autres territoires girondins contribuent considérablement.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage depuis plusieurs années auprès de ses territoires voisins afin de constituer conjointement de nouvelles forces et créer de nouveaux leviers pour répondre aux attentes des habitants et usagers de nos territoires.

Le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers est le résultat de ce constat et de cette volonté partagée.

Ce contrat rassemble nos ambitions communes en termes de mobilités, de développement économique et touristique, de gouvernance alimentaire et de transition écologique. C'est un acte fort et déterminant qui engage un partenariat de long terme, dans la confiance et l'efficacité. C'est aussi une démarche novatrice auprès de partenaires présents, attentifs aux évolutions de la Métropole et particulièrement investis dans cette nouvelle démarche de coopération.

Alain ANZIANI

Président de Bordeaux Métropole



Engager une coopération de proximité.

Au regard de notre interdépendance grandissante, nos deux territoires ont décidé d'établir un contrat de coopération.

Bordeaux Métropole et le Cœur Entre-Deux-Mers, représenté par le Pôle Territorial et ses cinq communautés de communes, ont souhaité que cette démarche instaure un cadre de dialogue et d'échanges réguliers. Elle doit nous permettre d'engager des actions prioritaires et partagées, bénéfiques à nos deux territoires en matière de mobilité, de développement économique, d'alimentation et d'agriculture, de transition écologique et de préservation indispensable de nos ressources.

Cette coopération de proximité a l'ambition de renforcer la qualité de vie de nos habitants et la dynamique de nos acteurs économiques.

Alain MONGET

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-Deux-Mers



Coopération : le maître mot.

Bordeaux Métropole et nos territoires entrent en coopération active. En voisins, nous organisons ensemble une gestion concertée de notre devenir commun. Nos frontières administratives ne seront plus des freins mais des liens et des connections : travailler, se déplacer, se détendre en passant facilement du Cœur de la Métropole au Cœur de l'Entre-Deux-Mers.

Christian SOUBIE

Président de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais



Notre ambition : Une Gironde équilibrée et solidaire, aucunement une Gironde à deux vitesses.

Bordeaux Métropole et ses territoires voisins, voire éloignés comme nous, s'engagent à changer de paradigme.

Se regarder, s'écouter, se découvrir, échanger sur nos différences pour en faire des complémentarités, des atouts, c'est notre souhait, c'est notre engagement pour être plus fort ensemble.

Daniel BARBE

Président de La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers



La convention signée entre Bordeaux Métropole et les territoires voisins ouvre une nouvelle ère, celle d'une collaboration que nous espérons constructive et fructueuse pour corriger les déséquilibres de développement entre la métropole bordelaise et ce territoire de transition qu'est l'Entre-Deux-Mers.

Aujourd'hui 80 % de la population active du Créonnais subie une double migration quotidienne pour se rendre vers les bassins d'emplois concentrés dans le pourtour immédiat de la métropole. Créer de l'activité au cœur des territoires ruraux et périurbains favorisera une meilleure qualité de vie en diminuant les trajets du quotidien, et contribuera à la transition écologique en limitant les effets de la pollution induits par l'usage des véhicules.

Alain ZABULON

Président de la Communauté de Communes du Créonnais



Une nouvelle étape dans la coopération intercommunale s'ouvre pour nos territoires avec la signature de ce Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale avec Bordeaux Métropole. Pour la première fois, nous formalisons, ensemble, le souhait et la nécessité de travailler ensemble, et je remercie tout particulièrement Alain Anziani et Alain Monget d'avoir posé les bases de cette nouvelle dynamique. Pour reprendre la célèbre formule de Paul Eluard, « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous » et à cet égard, parce-que nos territoires sont interdépendants, nous devons apprendre à réfléchir ensemble et regarder dans la même direction afin de parvenir à une véritable relation « gagnant- gagnant ». Pour y parvenir le chemin ne sera sans doute pas facile mais il est absolument indispensable de mieux coopérer dans toute une série de domaines, sur les questions de déplacements et de mobilité, sur un développement économique partagé ou bien encore sur la transition écologique qui, pour nous tous, devient une ardente obligation. Sur tout cela et sur bien d'autres sujets encore, il nous reste à avancer ensemble. A n'en pas douter, ce premier contrat constitue le début d'un long processus prometteur.

Lionel FAYE

Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers



L'animation, le pilotage, la mise en œuvre de cette coopération à l'échelle du territoire du PETR est une réelle transition et répond à une volonté de coopérer. La mise en place de la ZFE aux portes de notre territoire nous amène vers une réflexion de développement des mobilités (lignes régulières de bus, RER métropolitain...). Cette action est un véritable enjeu majeur pour nous tous qui doit être mis en œuvre le plus rapidement possible.

Frédéric DUPIC

Président de la Communauté de Communes des Rives de la Laurence

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations. La coopération territoriale, devenue un enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base, Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole (BM), le Territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers (le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers et ses cinq Communautés de Communes), souhaite créer des liens étroits pour répondre à leurs interdépendances.

La mise en place de coopérations entre ces territoires permettra d'établir un pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'emploi et de mobilité, d'accès aux ressources adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. La mise en place de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la gestion des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole, le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers et ses 5 Communautés de communes décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT). Au travers de cette démarche, il s'agira de renforcer les liens établis et de nourrir de nouvelles perspectives de collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique, de l'alimentation, de la préservation des ressources naturelles ainsi que sur la transition énergétique.

Deux territoires aux caractéristiques distinctes et aux enjeux complémentaires

Bordeaux Métropole et le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin.

Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la confluence et compte 814 049 habitants (Insee, RP2019).

Le territoire du Pôle Territorial (PETR) du Cœur Entre-Deux-Mers est un territoire mixte, périurbain et rural, entre Garonne et Dordogne, qui regroupe 90 communes réparties en 5 Communautés de communes. Au 1er janvier 2022, le territoire compte 106 682 habitants (INSEE).

Le Territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers est situé entre la métropole bordelaise, la Communauté d'Agglomération du Libournais et le Sud-Gironde. Le Cœur-Entre-Deux-Mers n'est pas homogène et est en forte mutation. Aux portes de l'agglomération bordelaise sur une large frange à l'ouest, ce territoire périurbain, très attractif, est sous l'influence directe de la Métropole. A l'est, la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, limitrophe du Lot-et-Garonne, dénote avec des spécificités pleinement rurales.

Les deux territoires connaissent une croissance démographique positive sensiblement similaire. Le territoire métropolitain connaît une croissance démographique annuelle moyenne de 1,4% depuis 2013 (Insee, RP2019) contre 1,5% pour le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers.

Néanmoins on observe une hétérogénéité des rythmes de croissance des Communautés de communes membres du PETR. La croissance démographique est plus élevée au sein de la Communauté de communes du Créonnais et des Rives de La Laurence, tandis que le rythme de croissance est plus modeste au sein de la Communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers où la densité de population est plus faible que pour le reste du PETR.

L'aire urbaine bordelaise a été marquée cette dernière décennie par une attractivité économique et résidentielle très forte menant à une concentration de plus de 60% des emplois girondins et de 50% de la population girondine au sein de la métropole. Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique de Bordeaux Métropole relèvent tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement en Gironde et au-delà. Le dynamisme économique de la

métropole attire de nombreux girondins dont plus de 49% des actifs du territoire de l'Entre-Deux-Mers (Diagnostic, E2M, 2019), se traduisant par des flux pendulaires en automobiles importants.

Sur le plan agricole et alimentaire, les dépendances de la métropole aux territoires extérieurs sont fortes.

L'économie du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers est caractérisée par les secteurs de l'artisanat, du tourisme, de la vitiviniculture, du tertiaire et la progression de nouveaux métiers liés à la transition écologique. Le territoire regroupe 30 597 emplois (Insee 2022). Aussi, 91% des entreprises y ont leur siège, ou leur établissement principal et 92% du tissu économique est composé de TPE. Les dynamiques économiques sont aussi hétérogènes au sein de ce large territoire situé au carrefour de plusieurs axes routiers nationaux : Nord/Sud via l'A10, l'A65 et l'A82 ; Est/Ouest via l'A89.

Si on observe une forte spécialisation de l'économie autour de l'agriculture au sein de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, (41,6% des emplois), à l'inverse, les Communautés de Communes des Rives de La Laurence et des Portes de l'Entre-Deux-Mers concentrent la moitié des entreprises du PETR, spécialisées dans les activités de commerce, transport et services divers. Cette concentration sur ces deux intercommunalités est notamment due à la proximité de la métropole bordelaise et des axes de transports d'envergure nationale.

En 2020, 60% de la surface totale du territoire du PETR du Cœur Entre-Deux-Mers était dédiée à l'agriculture, dont 53% pour la viticulture (contre 65% identifié lors du RGA2010). La question du devenir des friches agricoles ainsi que la diversification de l'agriculture alimentaire se pose sur le territoire.

Les interactions entre les différents acteurs de ces territoires révèlent des besoins et des enjeux transversaux partagés. Il s'agit de réduire les flux pendulaires et d'offrir des alternatives de mobilités durables aux habitants, de mettre en œuvre un développement économique coordonné, d'accroître la capacité alimentaire des deux territoires ou encore d'agir conjointement pour la préservation des ressources naturelles et la neutralité carbone. Il est nécessaire de tisser des liens et mener des actions de réciprocité pour y répondre.

Une consolidation et un déploiement du processus de coopération

Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants, renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et le territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires, à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et le territoire du Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail, précisant chaque action de coopération.**

Ce programme de travail repose sur les

GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète**
- Assurer une **animation continue et outillée**, tant politique que technique, de cette coopération territoriale
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés

LE TERRITOIRE DU PÔLE TERRITORIAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS ET BORDEAUX MÉTROPOLE S'ENGAGENT À COLLABORER SUR QUATRE AXES ET PISTES OPÉRATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilités des populations

Le diagnostic réalisé en 2019 sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers a mis en avant le besoin de solutions et d'alternatives en matière d'offre de mobilités et d'accessibilités des populations au sein du territoire tout en améliorant ses liaisons interterritoriales, notamment celles avec la métropole de Bordeaux.

L'équipement important en automobiles (94% des ménages du territoire du cœur Entre-Deux-Mers possèdent au moins une voiture contre 77% sur la métropole, Insee, RP2019) et le nombre de véhicules en circulation sur le territoire sont source d'externalités négatives diverses (congestion, émission de pollution, nuisances sonores) affectant le bien-être des habitants. La voiture représente le principal mode de transport, en partie en raison d'une faible offre de report modal du véhicule individuel vers d'autres modes de déplacements.

Les deux territoires sont caractérisés par des flux pendulaires importants, pour lesquels la métropole est récipiendaire de la majorité des flux professionnels provenant du Cœur-Entre-Deux-Mers, contribuant à la saturation du réseau routier aux heures d'affluence. En effet, 34% des actifs du Cœur Entre-Deux-Mers travaillent sur ce territoire et 49% travaillent au sein de la métropole bordelaise (Diagnostic E2M, 2019). A l'inverse, 20% des flux entrants proviennent de la métropole de Bordeaux (Ibid.). Le véhicule individuel constitue le principal mode de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail par les habitants des deux territoires, 87% pour le Cœur Entre-Deux-Mers contre 62% des Métropolitains (Insee, RP2019). En 2019, moins de 4% des déplacements domicile-travail des habitants du Cœur Entre-Deux-Mers étaient effectués en transport en commun contre 19% pour les Métropolitains (Ibid.).

Si des initiatives de co-voiturage se développent sur le territoire (co-voiturage Gironde et co-voiturage créonnais) via notamment la mise à disposition d'aires de co-voiturage (Créon, Targon, Tresses, Pompignac, Saint-Loubès, Latresne et Fargues-Saint-Hilaire), le recours à ce type de déplacement pourrait se développer davantage.

De plus, le territoire est desservi par le RER métropolitain, qui vise à améliorer les conditions de déplacement sur l'aire métropolitaine en offrant des transports en commun efficaces, à lutter contre la congestion routière et diminuer la pollution, en déployant un plan d'actions par étapes d'ici à 2028. Il comporte un volet ferroviaire et un volet routier via la mise en œuvre de cars express. L'Entre-Deux-Mers est desservi par le RER ferroviaire (au niveau de la CDC Rives de Laurence), et le car express Bordeaux-Créon, qui rencontre le succès depuis sa mise en service en 2019.

La réduction des déplacements automobiles et l'amélioration de l'offre de mobilité constituent un véritable enjeu pour les deux territoires. Il apparaît nécessaire de développer **les alternatives** à la voiture mais aussi **de désenclaver** et **décongestionner** certains secteurs du territoire.

Dans le cadre des coopérations territoriales il s'agit alors de :

- **Développer et interconnecter les réseaux de transports en communs :**
 - Définir les besoins et étudier l'opportunité et la faisabilité, en lien avec la Région, AOM sur le territoire du Cœur de l'Entre-Deux-Mers, d'étendre :
 - Des lignes de bus TBM existantes sur les communes limitrophes à Bordeaux Métropole (notamment les communes de Latresne, Carignan, Fargues Saint-Hilaire, Tresses, et les communes limitrophes situées sur la CC des Rives de La Laurence) La Région sera associée à ce processus en tant qu'AOM sur ce territoire et au titre de sa compétence en matière de cars interurbains ;
 - La desserte fluviale à Latresne.

- Participer aux réflexions avec NAM par le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers pour étudier, avec la Région et la Métropole ;
 - L'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express existante 407 Bordeaux- Créon, jusqu'à Targon et Sauveterre de Guyenne ;
 - Dans un second temps, l'opportunité et la possibilité d'étendre la ligne de car express afin de créer une desserte Bordeaux-Cadillac.
 - Assurer la desserte multimodale et renforcer la communication sur l'offre de transport aux gares du RER métropolitain ;
 - Partage d'expérience et d'outils pour la mise en place de pôles d'échanges multimodaux (PEM) aux gares desservies par le RER métropolitain ;
 - Promouvoir le RER métropolitain ainsi que le réseau TBM (ses parcs relais, ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) et ses différents outils auprès des habitants et entreprises du territoire ;
- **Renforcer la coordination et la communication entre les deux territoires**
 - Soutien de BM dans le cadre des échanges du territoire avec le Département et l'Etat afin de requalifier la RD 936 et la RN 89 dans le but de permettre une multimodalité et une continuité avec la métropole ;
 - Soutenir conjointement des projets d'intérêt commun pour peser dans les contrats de mobilité avec la Région et Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec un calendrier, des échéances et des objectifs précis ;
 - Partager des méthodes et outils communs de communication et de sensibilisation des habitants afin de promouvoir : le projet de RER métropolitain, dans ses volets ferroviaire et routier (car express Créon-Bordeaux), le rabattement vers les bus et l'ensemble du réseau TBM.
- **Développer les continuités cyclables**
 - Etudier la possibilité de réaliser, et mettre en œuvre suivant les conclusions des études, des continuités cyclables entre le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers et Bordeaux Métropole ;
 - Continuer à soutenir le projet de création d'un encorbellement pour les cyclistes sur le pont Mitterrand, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, estimé à 8M€ et financé par BM à 50% ;
 - Etudier la création d'une voie verte sur l'axe cyclable Latresne-Portets.

Développement économique et touristique, durable et solidaire

L'aire urbaine bordelaise a été marquée cette dernière décennie par une attractivité économique et résidentielle très forte. C'est le cas dans les limites de la Métropole comme dans sa première couronne dont font partie plusieurs intercommunalités du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers. Une étude du CGET de 2017 démontrait que la dynamique économique de la Métropole était partagée et avait un effet d'entraînement sur ses territoires environnants. Ce développement a été permis notamment par l'ouverture d'espaces naturels et agricoles à l'urbanisation permettant l'accueil d'entreprises notamment le long des axes routiers (RN 89, RD 10, RD 936, RD 671). Néanmoins, la loi Climat et Résilience porte un changement de paradigme sur l'artificialisation des sols menant de fait à reconsidérer les stratégies d'aménagement économique dans un souci de préservation des fonctions écologiques des sols.

Bordeaux Métropole, au travers de sa nouvelle feuille de route économique, vise à un meilleur partage du développement économique avec les territoires girondins. Aussi cette volonté de partage des richesses et d'équité entre les territoires se traduit par un besoin d'accueillir les populations en dehors de la métropole.

L'économie et son corollaire l'emploi sont une des 3 priorités de la stratégie Ambition 2030 adoptée par le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers en 2019. Avec plus de 30 000 emplois et plus de 9 000 entreprises, le Cœur Entre-Deux-Mers est un bassin d'emploi important adossé à la Métropole. Fortement marqué par l'économie présente, l'emploi public et la construction, il bénéficie d'une dynamique très favorable de l'emploi (+17,5 % entre 2010 et 2015). Attractivité résidentielle (+7,1% entre 2010 et 2015) et attractivité économique sont complémentaires. Néanmoins 49% des emplois occupés par les salariés du Cœur Entre-Deux-Mers sont situés dans la Métropole. L'enjeu du développement économique du territoire est donc écologique, économique et fiscal.

Il s'agira de coopérer sur les axes suivants :

- **Mise en cohérence des documents d'urbanisme dans le cadre des SCOT**
 - Formaliser et partager sa stratégie d'aménagement économique à horizon 2030 ;
 - Appui de BM à un meilleur équilibre du développement entre l'infra-Métropole et le hors Métropole dans le cadre de la modification du SCOT ;
 - Intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience dans les documents d'urbanisme des deux territoires ;
 - Développer des initiatives pour la densification du foncier économique existant et la requalification de friches.
- **Promouvoir l'implantation d'entreprises sur le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers notamment avec l'appui de l'ingénierie de Bordeaux Métropole**
 - Mobiliser l'agence Invest in Bordeaux au profit de la destination économique Cœur Entre-Deux-Mers ;
 - Mobiliser la technopole Bordeaux Technowest en lien avec la démarche d'OIM Arc Rive Droite ;
 - Organiser toute réunion et toute démarche utile à la dynamique économique du Cœur Entre-Deux-Mers ;
 - Qualifier son offre foncière et immobilière à destination des entreprises ;
 - Mobiliser les équipes en charge du développement économique pour structurer une réflexion relative à l'offre de formation (de type campus connecté ou autre) et à la formalisation d'un lieu d'incubation d'entreprises du digital répondant aux impératifs des acteurs de ce domaine.
- **Engager une coopération entre le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers et l'OIM Arc Rive Droite**
 - Organiser toute réunion et toute démarche utile à la dynamique économique du Cœur Entre-Deux-Mers et de l'OIM Arc Rive Droite ;
 - Mobiliser les équipes en charge du développement économique pour structurer une réflexion relative à l'offre de formation (de type campus connecté ou autre) et à la formalisation d'un lieu ressources d'aide à la création d'entreprises dans les secteurs en tension de la rénovation énergétique et du digital répondant ainsi aux impératifs aux politiques publiques déployées et aux acteurs de ce domaine.

- **Promotion des espaces de travail partagés du Cœur Entre-Deux-Mers**
 - Organiser, en partenariat avec le Pôle Territorial Cœur Entre-Deux-Mers une réunion de travail pour faire un état des lieux de l'offre et définir des modalités nouvelles de promotion des espaces de travail partagés auprès des acteurs publics et grandes entreprises de la Métropole ;
 - Participer à la promotion du télétravail auprès des collectivités et entreprises situées à Bordeaux Métropole, avec mise en avant des infrastructures de notre territoire (fibre, lieu de travail partagé, etc.)
 - Travailler avec les structures concernées, lieux hybrides et espaces de coworking au sein du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers pour :
 - Mettre à disposition des lieux de travail partagés ;
 - Accompagner et offrir une formation individuelle des télétravailleurs via les conseillers France Service ;
 - Accompagner les entreprises sur les outils et bonnes pratiques numériques liées au télétravail ;
 - Accompagner les entreprises sur la législation du télétravail via D2C Gironde, en partenariat avec les clubs d'entreprises du Cœur Entre-Deux-Mers.

- **Promotion du commerce et de l'artisanat du Cœur Entre-Deux-Mers et notamment de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » auprès des habitants de la Métropole**
 - Organiser une réunion entre les deux territoires débouchant sur des actions pour promouvoir les productions locales.

- **Renforcer la coopération touristique**
 - Poursuivre la collaboration engagée et mutualisée dans le cadre du Contrat de Destination Bordeaux qui permet des actions de promotion et de valorisation communes à l'international : campagne de communication sur un pays cible (Allemagne en 2023), participation aux événements Bordeaux Fête le Vin à l'étranger (Liverpool, Bruxelles, etc.), éductour tour-opérateurs multinationnalités ;
 - Renforcer la collaboration engagée sur les itinéraires VTT - Trails - Gravels aux portes de Bordeaux, l'application OnPiste permet un affichage ainsi qu'une promotion cohérente des circuits ;
 - Renforcer la commercialisation mutualisée avec le développement de la place de marché à l'échelle de la Gironde qui permet une mutualisation des outils de vente et des systèmes de réservation ;
 - Poursuivre le développement des interconnexions entre le GR métropolitain et les PDIPR de l'Entre-Deux-Mers ;
 - Développer les collaborations sur la mise en place des services et équipements à destination des cyclotouristes (étude en cours en Entre-Deux-Mers sur l'itinéraire du Canal des deux Mers à Vélo)
 - S'intégrer en tant que partenaire aux actions déployées ainsi qu'aux instances de réflexion dédiées à la mise en tourisme ;
 - Participer au budget mutualisé dans le cadre du contrat de destination ainsi qu'aux instances de réflexion ;
 - Les deux territoires s'engagent à :
 - Développer les filières agri-oenotouristique : accompagnement des acteurs touristiques et développement des démarches qualité ;
 - Renforcer la valorisation et la promotion des marchés et circuits-courts ;
 - Mener des actions de promotion mutualisées avec la restauration locale ;
 - Développer des nouveaux supports à destination des visiteurs et habitants.

Transition agricole et alimentaire

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale.

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole anime depuis 2017 le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et a adopté le 30 novembre 2018, une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole a débuté un projet européen FOOD TRAILS pour développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires. Afin de mettre en cohérence les actions de Bordeaux Métropole en matière d'agriculture et d'alimentation, une stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA) a été votée le 30 septembre 2022. L'un des enjeux de cette stratégie est la coopération territoriale avec les territoires voisins de la métropole.

La question de la **relocalisation des productions et consommations alimentaires** est un sujet primordial pour l'avenir des deux territoires, dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, de dégradation de la qualité des sols et de changements climatiques.

L'agriculture du Cœur Entre-Deux-Mers est en pleine mutation. Si le secteur viticole est encore très présent et demeure l'activité identitaire du territoire, des dynamiques en cours tentent de stimuler la production alimentaire locale. La recherche d'une plus grande autonomie alimentaire est un réel enjeu, autant pour Bordeaux Métropole que pour le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers (1 jour/an et 21 jours/an).

Pour cela, le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers porte un **Programme Alimentaire de Territoire (PAT)** labellisé en septembre 2020, qui a vocation à soutenir et encourager la relocalisation de productions agricoles alimentaires plus durables (observatoire du foncier agricole, formation, etc.) et développer les débouchés locaux (filiales locales, circuits courts, restauration collective scolaire en particulier etc.). L'enjeu étant de proposer une alimentation locale et de qualité aux habitants du territoire. A l'instar de la Métropole, l'enjeu est dans un premier temps d'installer des agriculteurs et d'anticiper la logistique pour la distribution des cultures et l'approvisionnement de son territoire.

C'est au regard de ces enjeux et ambitions communes que les deux territoires s'engagent à coopérer sur les axes suivants :

- **Diversification des activités agricoles et installation de porteurs de projets :**
 - Réflexion sur la mise en place d'un Comité technique girondin « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles », à fréquence semestrielle en collaboration avec le Département de la Gironde ;
 - Bordeaux Métropole apportera un appui technique au regard de sa propre expérience pour établir des typologies de valorisations du palu en cours d'enrichissement de Latresne. Un site pilote d'expérimentation pourra être identifié ;
 - Le territoire du Cœur Entre-deux-Mers sera partenaire des actions de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) de Bordeaux Métropole répondant aux besoins et ambitions de son territoire, en matière de diversification et d'installation de porteurs de projets ;
 - Etudier l'opportunité et les modalités de participation du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers au projet de coopérative carbone de Bordeaux Métropole pour des projets publics et privés ;
 - Préciser les types de projets agricoles du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers susceptibles d'être retenus comme projets de compensation carbone dans le cadre du projet de coopérative carbone de Bordeaux Métropole.
- **Partage d'outils et de méthodologies sur la prospective foncière :**
 - Partage d'outils et de méthodes sur la prospective foncière mobilisés dans le cadre de l'observatoire du foncier agricole (outils cartographiques et méthodologies mobilisées pour identifier le foncier agricole) ;
 - Etudier la coanimation d'un groupe de travail inter-EPCI Girondins sur la méthodologie du foncier agricole avec le Département de la Gironde ;

- Proposer des pistes d'harmonisation d'une plateforme dédiée aux annonces de cessions d'exploitations agricoles tel que l'outil Safer Sintia mutualisé en collaboration avec le PETR Cœur Entre-Deux-Mers et le Département de la Gironde. Cette réflexion commune pourra être intégrée au comité technique « Accompagnement et aide à l'installation des porteurs de projets agricoles » et expérimenté sous forme d'un projet pilote ;
 - Participation conjointe à l'amélioration de la diffusion des dispositifs multithématiques (d'accompagnement à l'installation, aides financières, clarifications des réglementations...) destinés aux agriculteurs, notamment en partenariat avec la SAFER.
- **Engager une collaboration active sur le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale :**
 - Co-piloter la mise en place de cette démarche avec Bordeaux Métropole et la Régie autonome du MIN ;
 - Le PETR sera le relai des partenaires présents sur le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers qui pourront y être associés, et l'articuler notamment avec son Programme Alimentaire de Territoire (PAT) ;
 - Identifier et partager les besoins des agriculteurs et des acteurs locaux, vis-à-vis du Min, suite notamment à l'étude du CIVAM PPML ;
 - Identifier les actions de coopération possibles sur la distribution et l'approvisionnement du Cœur Entre-Deux-Mers au travers de la mise en place de temps d'échanges ;
 - Participer à la réflexion sur les opportunités de mutualisation des outils de transformation et de distribution.
- **Partager des outils et évènements de sensibilisation à l'alimentation durable :**
 - Partager des informations et les modalités de mise en œuvre d'évènements et outils de sensibilisation tel que le Super Défi Alimentation et les retours d'expérience. La Métropole s'appuiera aussi sur les outils de sensibilisation du Cœur Entre-Deux-Mers ;
 - Etudier les formes de coopérations possibles sur l'accessibilité alimentaire et relayer les grands évènements des deux territoires ;
 - Etudier les formes de coopérations possibles sur la restauration collective.

Transition écologique, gestion et valorisation des ressources locales

Le changement climatique contribuera à une raréfaction de l'ensemble de nos ressources et notamment de la ressource en eau potable. Il est aujourd'hui nécessaire d'accentuer la prise en compte de cet enjeu. Face à cela la solidarité interterritoriale et la structuration d'une vision concertée sont indispensables.

Aujourd'hui plusieurs syndicats d'eau font les constats suivants (réunion des Présidents du Cœur Entre-Deux-Mers, 2022) :

- 30% à 50% de pertes des eaux dans les réseaux, menant à un besoin de financement de ces infrastructures ;
- La rareté de la ressource et dépassement des autorisations de prélèvement ;
- Une difficulté d'approvisionnement en eau sur une partie de l'Entre-Deux-Mers liée à l'augmentation de la population, attirée par les atouts de la métropole ;
- Les interrogations soulevées par la répartition de l'eau captée dans le champ captant du Médoc et la nécessité d'avoir une vision partagée et concertée.

Par ailleurs, le territoire s'implique via les syndicats de déchets (SEMOCTOM, USTOM) dans la stratégie déchets 2027 afin d'établir une plus grande équité dans la répartition des charges et une meilleure cohérence à l'échelle de la Gironde. La Métropole ambitionne quant à elle de réduire ses déchets ménagers et assimilés d'au moins 15% par an et par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010, grâce notamment à la valorisation des déchets organiques, en coopération avec ses territoires voisins.

Bordeaux Métropole porte un projet volontariste pour atteindre la neutralité carbone à échéance 2050 planifié dans son PCAET voté en septembre 2022. Cette ambition se décline par des orientations et des actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables ainsi que par l'accroissement de la capacité de séquestration et de compensation carbone en Gironde.

Suite à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui modifie l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales pour imposer l'instauration de Zones de Faibles Emissions pour la mobilité (ZFE-m) aux agglomérations de plus de 150 000 habitants, la Métropole s'engage dans la mise en œuvre de cette réglementation au plus tard le 31 décembre 2024. Cet engagement et obligation réglementaire nécessite une coordination avec les territoires voisins afin notamment d'offrir des solutions alternatives aux modes de déplacements actuels.

Enfin, la Métropole s'est engagée dans une démarche « risques climatiques et résilience », qui vise à définir une trajectoire de résilience du territoire métropolitain aux risques issus des aléas climatiques et à programmer des actions en ce sens. Cette démarche se déroulera sur l'année 2023, et associera en seconde partie d'année les territoires voisins de la métropole. Elle consistera dans un premier temps à actualiser le diagnostic de vulnérabilité du territoire réalisé par Artelia en 2019, qui avait été suivi d'un plan d'actions qu'il convient maintenant de compléter et étoffer.

A court terme, le territoire du Cœur Entre-Deux-Mers et de Bordeaux Métropole s'engagent à travailler de concert pour la préservation de la biodiversité ainsi qu'à l'anticipation des risques climatiques, ce qui donnera lieu courant 2024 à l'inscription d'actions concrètes partenariales dans les contrats de coopération.

Dans ce contexte les deux intercommunalités s'engagent à coopérer sur les axes suivants :

- **Objectif neutralité carbone 2050 :**
 - Identifier des objectifs et des moyens communs aux intercommunalités pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ainsi que le devenir des territoires à énergie positive. Cette collaboration sera réalisée en lien avec les partenaires des PCAET ;
 - Etudier l'opportunité et les modalités de participation du territoire Cœur Entre-Deux-Mers au projet de coopérative carbone de Bordeaux Métropole pour des projets publics et privés ;
 - Partager les outils favorisant la production d'énergies renouvelables (schéma directeur de l'énergie, cadastre solaire, études géothermie en lien avec le BRGM) ;
 - Partager les outils et expériences de Bordeaux Métropole et du SIPHEM sur la création de réseaux de chaleur ;
 - Accompagner la rénovation énergétique par le partage d'outils (plateforme de la rénovation, modalités d'animation, dispositif de soutien financier et thermographie aérienne) ;

- Mobiliser les entreprises et artisans sur l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou locaux dans le cadre des constructions et des rénovations et soutenir le développement des filières de matériaux biosourcés ;
- Collaborer sur les outils et méthodologies du label Climat-air-énergie de la démarche Territoire engagée ;
- Collaborer autour de l'évaluation climat des budgets de chaque EPCI - échange de méthodes et d'outils ;
Partager l'expérience métropolitaine et travailler à la mise en place de plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) sur les risques d'inondation et d'incendie. Il s'agira de s'interroger sur la gestion commune des risques communs, connaître les interlocuteurs de référence ou encore d'approfondir une base de données commune. Cette coopération pourra ouvrir la voie à des coopérations sur la gestion d'autres risques.
- **Système d'endiguement - gestion des risques d'inondation**
 - Partage d'expérience technique et échanges sur la gouvernance des systèmes d'endiguement et l'expérience de discussion de Bordeaux Métropole avec les services de l'Etat notamment dans le cas du groupe de travail qui a été mis en place sur la vallée maraîchère et la constructibilité de la zone ;
 - Présentation du PPRI de Bordeaux Métropole et partage des améliorations du règlement du PPRI sur le volet agricole ;
 - Lancer des opérations pilotes pour tester les modalités de production agricole dans les zones inondables (zones rouges) : test de différentes productions (maraîchage, élevage, céréales, etc. plein champ ou sous tunnel, etc.), réflexions sur les implantations de bâtiments d'exploitation et de commercialisation (taille, orientation, bâtiments mobiles, etc.) ;
 - Porter la demande de modification des PPRI auprès des services de l'Etat ;
 - Constituer un « réseau métiers/ rencontres métiers » inter- EPCI partageant des infrastructures afin de traiter des sujets et problématiques communes tel que le système d'endiguement. Développer une réflexion sur les axes de mutualisation possibles.
- **Conforter le dialogue sur le projet du champ captant des Landes du Médoc en lien avec les partenaires concernés**
 - Mise en place de l'enquête publique par Bordeaux Métropole en lien avec les acteurs locaux ;
 - Participation des collectivités à la création de l'observatoire Sud Médoc et son suivi ;
 - Participation aux échanges dans l'objectif de se concerter et de mettre en place une vision partagée.
- **Stratégie déchets 2027**
 - Contribution financière des deux territoires à l'étude d'opportunité sur les modes de traitement à l'échelle du territoire girondin ; coordonnée par le SMICVAL (sa réalisation a débuté début 2022 et se poursuit jusqu'au 4^{ème} trimestre 2022). Elle intègre parmi les scénarii étudiés le maintien ou la fermeture de l'UVE de Cenon, dont les conditions feront l'objet d'une étude approfondie par la Métropole en 2023 ;
 - Contribution financière et aide de Bordeaux Métropole à la définition, mutualisation de moyens puis réalisation d'actions communes en faveur de la réduction des déchets ménagers et d'accompagnement aux changements de comportement des habitants de la Gironde ;
 - Garantir un prix unique de traitement des déchets résiduels, toutes choses égales par ailleurs, pour l'ensemble des partenaires ;
 - Mise en œuvre d'une gouvernance partagée pour le traitement des déchets à l'échelle du département ;
 - Participer au groupe de travail mis en place entre les EPCI de gestion des déchets et Bordeaux Métropole ;
 - Etudier l'éventuelle contribution financière du territoire du Cœur Entre-Deux-Mers à la mutualisation des moyens de prévention des déchets ;
- **Associer les Communautés de communes de l'Entre-Deux-Mers aux mesures de mise en place de la zone de faibles émissions mobilité – ZFE-m**
 - Associer les Communautés de communes du Cœur Entre-Deux-Mers dans le cadre de la concertation générale (institutionnelle, grand public, acteurs locaux...), en lien avec la démarche globale de coopération territoriale engagée par BM (copil, groupe de travail thématique) et en

articulation avec les autres politiques sectorielles de la Métropole notamment le schéma des mobilités adopté en septembre 2021 ;

- Travailler en collaboration avec Bordeaux Métropole et mutualiser les données et méthodes de travail pour mener à bien les éventuelles études et concertations relatives aux ZFE-m ;
- Participer à la concertation organisée.

● MODALITÉS DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET ÉVOLUTIONS

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place par :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence du Pôle Territorial, des 5 Communautés de communes du cœur Entre-Deux-Mers et de Bordeaux Métropole. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement.
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services des intercommunalités et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A , le

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de **Bordeaux Métropole**

Alain MONGET
Président du **PETR du Cœur Entre-Deux-Mers**

Lionel FAYE
Président de la **Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers**

Alain ZABULON
Président de la **Communauté de communes du Créonnais**

Christian SOUBIE
Président de la **Communauté de communes Les Coteaux Bordelais**

Frédéric DUPIC
Président de la **Communauté de communes Les Rives de La Laurence**

Daniel BARBE
Président de la **Communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers**



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84

bordeaux-metropole.fr